

février 2016

SAUMUR mag

www.mysaumur.fr

guichet
famille

VOS DEMARCHES
AUSSI SIMPLES
QU'UN JEU D'ENFANT



Un nouveau service
pour la famille



Budget 2016



Actualités



Culture

Ville de
SAUMUR



citoyenneté p 04



22 janvier 2016, réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) : la nouvelle communauté d'agglomération du saumurois est actée.

Vont donc se retrouver pour créer un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les Communautés de Communes de la « Région de Doué-la-Fontaine », du « Gennois », de « Loire Longué » et la Communauté d'Agglomération « Saumur-Loire-Développement ». Ce sont 62 communes et 100 361 habitants, un territoire de 1232 km2 avec la Ville de Saumur comme pôle de centralité.

Elle sera effective au 1er janvier 2017. Nous aurons l'année 2016 pour la mettre en place. Il n'y a pas de temps à perdre !

Bien sûr, il nous faut repartir de l'existant pour écrire une nouvelle page avec une double exigence : conserver la proximité avec nos concitoyens et c'est là le rôle des communes, fédérer nos moyens pour développer harmonieusement ce nouveau territoire.

Nous connaissons les compétences obligatoires que nous aurons à assumer. Et nous savons que le développement économique est le moteur de la réussite.

Nous aurons à nous mettre d'accord sur les compétences optionnelles et facultatives en restant vigilant sur le principe de subsidiarité entre communes et communauté dans un esprit de solidarité et d'égalité.

Nous aurons également à faire le point sur les aménagements nécessaires et leur répartition judicieuse sur le territoire.

Nous aurons aussi à harmoniser notre fiscalité, les taxes communautaires, en se donnant le temps nécessaire à une uniformisation acceptable et supportable par les contribuables.

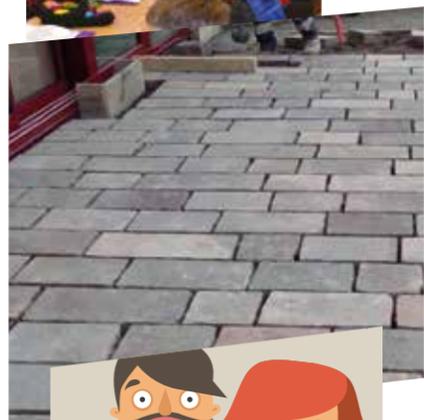
Nous aurons enfin l'obligation de mutualiser nos moyens et nos services pour faire des économies budgétaires tout en restant efficaces et réactifs.

Voilà le magnifique challenge que nous avons à relever. L'occasion nous est donnée de faire du saumurois une Collectivité qui pèsera au sein du Département de Maine-et-Loire et de la Région des Pays de la Loire.

C'est à partir d'un projet partagé que nous y parviendrons. Alors oublions les querelles d'hier et préparons l'avenir.

En ce début 2016, je vous souhaite une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé. Que 2016 soit pour toutes et tous, une année sereine et optimiste.

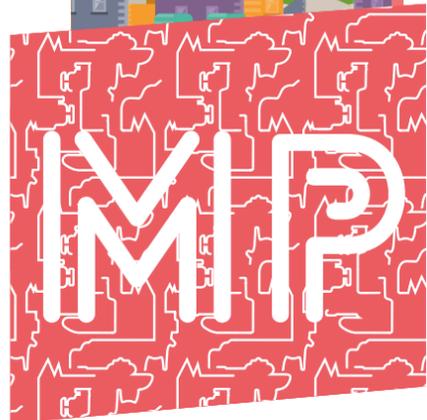
Jean-Michel Marchand,
Maire de la Ville de Saumur



dossier p 05



service p 08



culture p 09

Faites-vous recenser !



Six agents recenseurs saumurois assurent, depuis le 21 janvier et jusqu'au 27 février, le recensement de la population de la Ville de Saumur.

Savez-vous que des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes ? Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets conditionnés par la population des communes... Il est donc essentiel de participer au recensement !

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle, et vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, il vous remettra les questionnaires papier à remplir, qu'il viendra ensuite récupérer. Rassurez-vous, tout cela reste confidentiel et sécurisé.

www.le-recensement-et-moi.fr

Centre Jacques Percereau : Portes Ouvertes du 1^{er} au 5 février

Situé au cœur du Chemin Vert, le Centre Social et Culturel Jacques Percereau fait partie intégrante du quartier. Mais connaissez-vous réellement le centre social et culturel ?

L'équipe d'animateurs vous propose de redécouvrir cet établissement au travers d'une exposition présentant la vie du centre, ses missions et ses projets pour les 4 ans à venir. Durant cette semaine, vous pourrez :

- assister au comité de rédaction du journal de quartier «La croisée des Quartiers»,
- participer aux activités organisées au sein du centre social (peinture, danse, yoga...)
- gratuitement et sans engagement,
- rencontrer tous les partenaires,
- échanger avec les animateurs et faire part de vos idées.

Plus d'information sur www.mysaumur.fr



Un nouveau site pour les archives



Plus simple, plus convivial, et toujours plus riche.

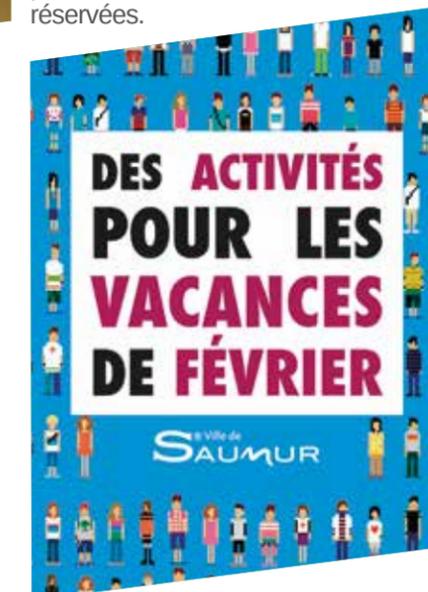
Consultez pas moins de 23306 fichiers d'images et de manuscrits, sans compter les bases de données associées, réparties dans 4 rubriques accessibles dès la page d'accueil.

Vous y retrouverez les collections de plans, d'affiches, de cartes postales et de photographies, le journal L'Echo saumurois, le fonds de l'Académie protestante, une description du Saumurois en 1722, ainsi que les dossiers thématiques sous forme d'expositions virtuelles.

Vous y découvrirez la dernière collection : les archives du sculpteur Alfred Benon (1887-1965) !

<http://archives.ville-saumur.fr/>

« Tous à vos baskets » avec l'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS : sports collectifs et découvertes. Les matinées, de 10h à 12h, sont réservées aux 6/9 ans et les après-midi, de 14h à 16h, aux 10/13 ans. Les 14/16 ans et les adultes ne sont pas oubliés. Des activités leurs sont réservées.



Les ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

Les animateurs de l'Ile des Enfants et du Petit Souper proposent des activités éducatives aux enfants de 2 à 12 ans sur les thèmes : Carnaval (du 8 au 12 février) et l'hiver en 3D (du 15 au 19 février).

L'ECOLE D'ART organise des ateliers créatifs pour les enfants de 7 à 10 ans sur le thème « Histoire de jouets », l'univers du jouet et découverte de son évolution de l'antiquité à nos jours.

Le service VILLE D'ART ET D'HISTOIRE planifie des balades-ateliers en famille les 9 et 11 février : « Les bâtisseurs d'Églises et de Cathédrales au Moyen Âge ».

«Tous à vos truelles ! » avec la LUDOTHEQUE DE LA MAISON DE L'ENFANCE où vous pouvez jouer les chefs de chantier avec des constructions en bois ou virtuelles ou bien découvrir les jeux de société «Coups de cœur des ludothécaires !».

Plus d'infos sur www.mysaumur.fr



Le conseil municipal des enfants est constitué



Les résultats de l'élection du conseil municipal des enfants ont été proclamés le 8 janvier, à l'Hôtel de Ville de Saumur, en présence des élus, des enseignants, des parents et bien sûr des enfants candidats.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité une charte de Démocratie Participative qui présente les grandes orientations de cette démarche. La création d'un conseil municipal des enfants (CME) répond à cette volonté.

Pourquoi un conseil municipal des enfants ?

Le CME est un outil pédagogique grandeur nature pour l'apprentissage de la citoyenneté active. Il permet aux enfants de participer à la vie de la communauté, d'en être acteurs par l'élaboration et la mise en œuvre de projets.

En donnant la parole aux enfants, le CME met en pratique est un des droits fondamentaux de l'enfant : le droit à l'expression. Il renforce ainsi la dimension de ville « amie des enfants », label Unicef décerné à Saumur.

En pratique

Le conseil municipal des enfants est une assemblée d'enfants élus dans les classes de CE2- CM1, pour un mandat de 2 ans.

Il est composé 39 jeunes conseillers selon une répartition de 1 à 3 sièges par écoles, proportionnellement aux nombres d'élèves en CE2, CM1 et CM2.

Les nouveaux élus se sont engagés à participer aux réunions des Commissions et des assemblées plénières (Solidarité, Vivre ensemble Environnement/ Cadre de vie, Sport/ loisirs et culture).

Félicitations aux 39 élus :

Mickaël CLAVIER, Paulin AVRIL et Anna CHUPIN, « Saint Louis »

Lilou CASSIN et Lucie JOUBERT, « Les Récollets »

Sarah COCHIN et Florelle CONTENT, « Saint Nicolas »

Manon TIVAUX, Mayalen MARCHAND et Constance COPIN, « Saint André »

Paul ARNAULT et Léandra MEUNIER, « Notre Dame de la Visitation »

Bilal MAAMAR CHAOUICHE, Djawed KEDIR et Mahedi GUERMAZ, « Charles Perrault »

Neda VACHEVA, Pierre LE FORBAN et Hanaé VADE, « Notre Dame de Nantilly »

Emilie HAUTTEMENT et Emma PARIS, « Hautes Vignes »

Félix TRONCA, Lise LORIT et Mahaut BARRE, « L'Abbaye »

Alice LAVIEVILLE et Sacha CHAUVIN, « Sainte Anne »

Mathieu SIBILEAU, Lorenza MARIAN et Noa RENOARD, « Louis Pergaud »

Bénie LUYOYO, « Millocheau »

Nicolas DELINIERS et Cannelle RIVENEAU, « Les Violettes »

Juliette GORET, Wendhi RAMAROSSON et Ayoub CHAJIA, « Le Dolmen »

Gino JEUSLIN et Carla DEZE, « Jean de la Fontaine »

Enzo MENARD, « Clos Coutard »

Zeina FADOUL ADAM et Ruby EL MAZROUI, « Maremaillette »

Leur premier conseil municipal aura lieu le mercredi 24 février dans la salle du Conseil et sera présidé par le Maire de Saumur, Jean-Michel Marchand, et l'adjointe en charge de la démocratie participative, Véronique Henry.



Un budget 2016 responsable

Économies de fonctionnement, maintien des taux et poursuite du désendettement. Dans un contexte difficile, Jean-Michel Marchand, Maire de Saumur, présente un budget « responsable », voté par le conseil municipal du 18 décembre 2015.

6 engagements ont présidé à la préparation budgétaire 2016 :

POUR LE FONCTIONNEMENT :

- maintien des taux d'imposition
- intégration des baisses de dotation
- réduction des charges

POUR L'INVESTISSEMENT :

- développement des programmes d'aménagement urbain
- restauration du patrimoine public
- poursuite du désendettement

Notre volonté d'abord :

respecter nos engagements de campagne électorale en maintenant les taux d'imposition au même niveau qu'en 2014 et 2015, poursuivre le désendettement de la Ville à hauteur de 500 000 € en moyenne par an.

Nos objectifs ensuite :

contenir nos dépenses à moins de 29,5 M€ en réduisant nos charges, dégager une épargne brute significative de plus de 3,1 M€, et continuer à maintenir notre budget d'équipement à un bon niveau. Avec 9,266 M€, nous y sommes parvenus, sans oublier les 300 000 € inscrits pour des travaux en régie.

Les principaux postes de ce budget concernent :

- les monuments historiques avec la suite des travaux du château et la fin du chantier de l'église Saint-Pierre,
- la voirie avec la réfection complète de la place Saint-Pierre,

- l'éducation avec le regroupement des écoles du Dolmen et Kergomard à Bagneux,
- la 3ème tranche de travaux à l'école des Hautes Vignes à Saint-Hilaire Saint-Florent,
- le sport avec la suite de la rénovation du gymnase Jean Chacun,
- les premiers travaux d'accessibilité pour les bus et la mairie,
- la thermographie de la Ville pour engager des actions de réduction de nos consommations d'énergie,
- l'achat du terrain de l'entreprise SKF pour y transférer le Centre Technique Municipal.

Mais, d'ores et déjà, nous voulons alerter l'Etat sur la baisse de ses dotations. La pression financière exercée sur les communes de manière indifférenciée ne sera plus supportable pour assumer les services nécessaires à la population et prendre en charge le coût des obligations liées aux villes-centre d'une intercommunalité. ■



Budget de fonctionnement

Outre les orientations déterminées par Monsieur le Maire et la Majorité municipale, le budget 2016 prend en compte 3 éléments conséquents :

- La baisse des dotations de l'Etat
- La baisse des produits des services
- Un produit fiscal en stagnation

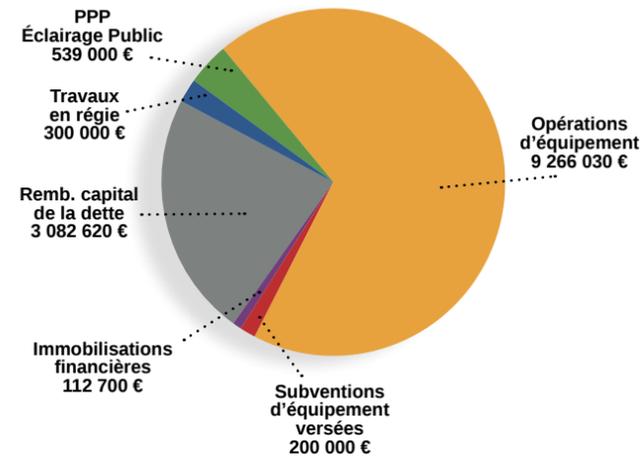
Le total des recettes réelles de fonctionnement enregistre une diminution de 1 154 090 €, soit -3,28 %. Cette situation nous a obligé à réduire nos dépenses de 1 089 110 €, soit -3,57 %.

- Néanmoins nous maintenons d'une part, le soutien à la vie associative par un volume de subventions identique à 2015, soit 2 000 000 €. et d'autre part nous dégagons un excédent de fonctionnement de 3 115 020 € supérieur au remboursement de l'annuité en capital de la dette s'élevant à 3 082 620 €

Budget d'investissement

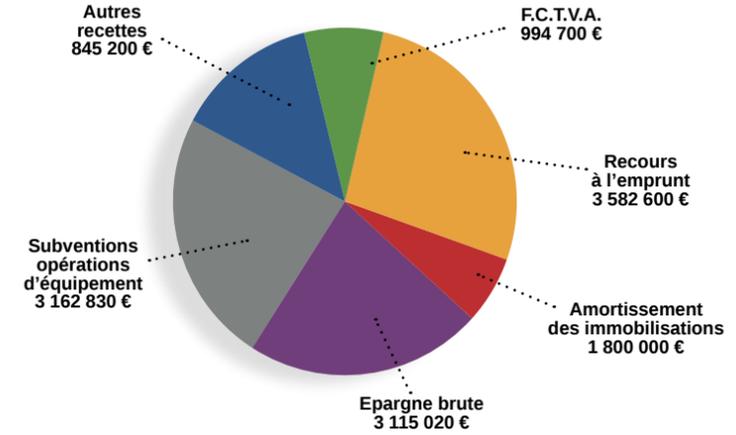
Dépenses d'investissement

(hors transferts entre budgets & opérations patrimoniales)



Recettes d'investissement

(hors transferts entre budgets & opérations patrimoniales)



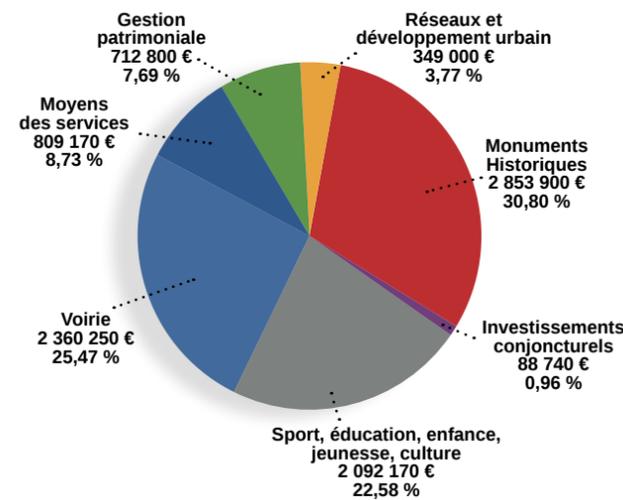
Total : 13 500 350 €

Total : 13 500 350 €

Malgré une baisse des subventions de plus de 700 000 €, les dépenses d'équipement augmentent de 230 000 € pour atteindre 9 266 030 €.

Principaux postes de dépenses d'équipement en 2016

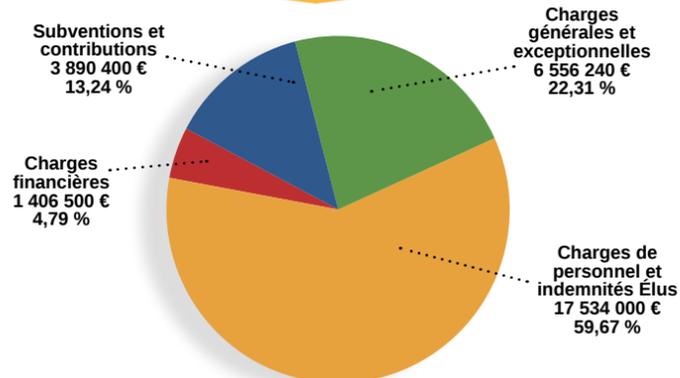
(hors épargne brute, amortissement des immobilisations et transferts entre budgets)



Total : 9 266 030 €

Dépenses de fonctionnement maîtrisées

(hors dépenses d'ordre)

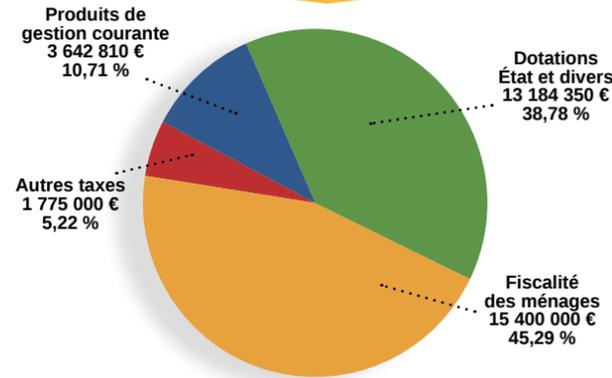


Charges de personnel en diminution de : - 675 020 €
Charges générales en diminution de : - 211 390€
Charges financières (intérêts de la dette) : - 143 500 €

Total : 29 387 140 €

Recettes de fonctionnement en diminution

(hors recettes d'ordre)

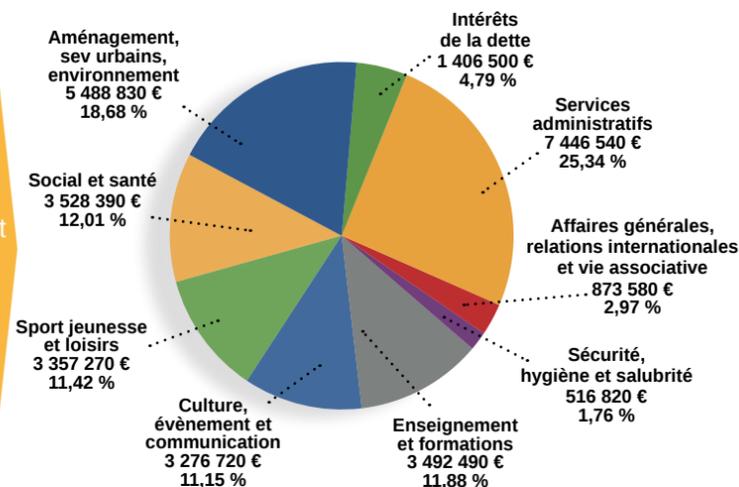


Dotations de l'Etat en diminution : - 1 010 900 €
Produits des services : - 149 260 €
Produit fiscal : en stagnation

Total : 34 002 160 €

Principaux postes de dépenses de fonctionnement en 2016

(hors épargne brute, amortissement des immobilisations et transferts entre budgets)



Total : 29 387 140 €

TAUX D'IMPOSITION 2016

Sur proposition de M.le Maire, le conseil municipal a voté à l'unanimité des taux de fiscalité identiques à ceux de 2015 et de 2014 :

- Taxe d'habitation : 17,72%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,89%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,43%

PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

Eglise St Pierre : 520 400 €
Château (Remparts) : 1 776 000 €
Orgues de Nantilly : 301 000 €
Sénatorerie + crypte : 236 000 €

Voirie Chemin Vert : 954 250 €
Place St Pierre : 1 256 000 €

Gymnase Jean Chacun : 750 000 €
Groupe scolaire de Bagneux : 700 000 €
Ecole des Hautes Vignes : 250 000 €



Un guichet unique pour la famille

À partir du 1^{er} février, la ville propose aux familles utilisatrices des prestations petite enfance, enfance, jeunesse, école d'art, sport ou éducation, un lieu unique pour se renseigner et s'inscrire.

Géraldine Le Coz, adjointe au maire en charge de l'organisation des services, présente ce nouveau guichet famille.

Saumur Mag : Qu'est-ce qu'un guichet famille

Géraldine Le Coz : Le guichet famille est un lieu unique à destination des parents pour toutes les démarches administratives concernant les prestations petite enfance, enfance et jeunesse. Il concerne aussi l'école d'art, les activités sportives ou éducatives. Les inscriptions scolaires y seront également réalisées.

SM : Quelles démarches pourront y être effectuées ?

GLC : Ce guichet famille va permettre aux usagers d'obtenir des informations

sur le fonctionnement (horaires, coût, activités proposées...) des modes d'accueil du jeune enfant (volet collectif : multi-accueils et halte-garderie, et individuel : crèche familiale, assistants maternels, garde à domicile, baby-sitter).

Il permettra également aux usagers d'inscrire leur(s) enfant(s) dans une nouvelle école, à la restauration scolaire, aux garderies périscolaires (études surveillées, aides aux leçons et accueil périscolaire), aux activités éducatives périscolaires, aux accueils de loisirs, à l'EMS et à l'école d'art.

Enfin, c'est au guichet famille qu'il sera possible de s'informer sur le dispositif du Programme de Réussite Educative,

ou encore sur les services liés à la parentalité.

SM : Quels avantages un guichet famille offre-t-il pour les usagers ?

GLC : Un guichet famille simplifie considérablement les démarches quotidiennes des familles en proposant un point d'entrée unique. Ainsi, par exemple, il n'est plus nécessaire de traverser la ville pour procéder à l'inscription dans différentes structures. De même, les documents administratifs ne sont à fournir qu'une fois...

SM : Quand et où va ouvrir ce guichet famille ?

GLC : À compter du 1^{er} février 2016, les familles sont accueillies du lundi au

vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, à l'Hôtel de ville, dans le site provisoire du guichet famille (rue Bonnemère, salle Cocasserie 2). Le guichet famille, ainsi que l'Espace Parents et le Relais Assistants Maternels intégreront leurs locaux définitifs en juillet prochain, au 9, rue Molière.

Notez qu'un portail virtuel, appelé Portail famille, sera fonctionnel à compter du mois de mars. Il permettra aux familles d'accéder 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à leur compte famille, et suivre ou modifier l'activité de leur(s) enfant(s).

Vous pouvez contacter le guichet famille au 02 41 83 31 00 ou sur guichet.famille@ville-saumur.fr



Distillerie Combier



Musée du moteur



Musée des blindés



Musée de la cavalerie



Château Musée

MUSÉO PASS

C'est à l'occasion des vœux de la Ville de Saumur que le premier adjoint, Jackie Goulet a présenté la nouvelle carte Muséo Pass, un cezam pour 5 sites saumurois d'exception.

Vous êtes attaché au patrimoine de la Ville de Saumur ? Vous ne vous laissez pas de redécouvrir les blindés du musée ? Vous faites régulièrement visiter les sites saumurois à des amis ? La carte « Muséo Pass » est faite pour vous ! Depuis le 5 janvier 2016, ce nouveau cezam proposé par la Ville de Saumur cumule les avantages.

Des avantages multiples

- Accédez de façon illimitée pendant 12 mois aux 5 sites partenaires : le Château-Musée de Saumur, le Musée de la Cavalerie, le Musée des Blindés, le Musée du Moteur, la Distillerie Combier.

- Faites bénéficier votre famille et vos amis d'un tarif réduit sans limite d'âge ou de nombre.

- Sur présentation du Muséo Pass, une remise de 5% vous sera accordée sur les articles de la boutique du Château-Musée (hors librairie) et une remise de 10% sur les articles de la boutique de l'Office

de Tourisme du Saumurois (hors librairie et billetterie).
- Votre adhésion au Muséo Pass vous permet d'être informé en priorité de l'actualité des musées.

Une adhésion simple

- A la billetterie du Château-Musée de Saumur, du 1^{er} avril au 2 novembre.

- Au guichet d'accueil de la Mairie de Saumur.

- Par courrier, en indiquant vos nom, prénom, adresse postale et adresse courriel, accompagné d'un chèque bancaire ou postal d'un montant de 10€ à l'ordre de la régie de recettes du château (vous recevrez votre carte dans un délai de deux semaines environ), à l'adresse suivante :

Muséo Pass
Régie de recettes
du Château-Musée
Hôtel de Ville - rue Molière
CS 54006 - 49408 Saumur cedex.

Hâtez-vous !

Le Muséo Pass propose de nombreux avantages, est facile à acquérir, mais il ne faut néanmoins pas trop tarder si vous souhaitez vous le procurer, puisqu'il n'y en aura peut-être pas pour tout le monde. Présenté à la cérémonie des vœux, le pass est limité à 2 016 exemplaires.

LES SITES MUSEO PASS :

www.combier.fr
www.chateau-saumur.fr
www.musee-cavalerie.fr
www.museedumoteur.fr
www.museedesblindes.fr

Le Muséo Pass est valide 12 mois à compter de sa date d'achat. Il est individuel et nominatif, le détenteur doit y apposer une photo d'identité ou présenter une pièce d'identité lors de sa visite des différents sites. Le Muséo Pass ne peut faire l'objet d'aucune cession, d'aucun échange et d'aucun remboursement.

2016 : UNE ANNEE FINANCIEREMENT CONTRAINTE

Cette année encore, nos engagements pris lors de la campagne des élections municipales seront tenus : les taux des trois taxes communales sont maintenus. Cette volonté forte de notre majorité a été rejointe par les trois groupes d'opposition. Ces taux ont été votés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Il est un autre engagement auquel nous tenons : la maîtrise des dépenses. Et ce numéro de Saumur mag, essentiellement consacré au budget, permet de rappeler notre volonté et nos objectifs. Nous avons dû prendre en compte la baisse massive ces deux dernières années -ce sera encore le cas pour 2017- des dotations de l'Etat, ce qui nous a amené à réduire nos charges. Celles-ci baissent de plus d'un million d'euros, ce qui est considérable.

Cet effort a été possible grâce à la rigueur de gestion de nos agents municipaux et à la restructuration de nos services. Nous savons combien cette réorganisation fut perturbante et parfois mal vécue. Mais elle était indispensable pour maintenir des services de qualité à des coûts compatibles avec nos moyens financiers. C'est dans ces conditions que nous mettons en place le Guichet Famille pour permettre, en un seul lieu, aux familles d'effectuer les inscriptions de leurs enfants aux différents services proposés par la Collectivité.

Nous poursuivons notre engagement de baisser notre dette de 500 000 € en moyenne par an. Et nous avons réussi à accroître de 200 000 € notre budget d'équipement arrêté à 9,266 M€.

C'est sans doute la rigueur et la saine gestion de notre budget qui lui ont valu d'être voté sans opposition. En effet, en contenant nos dépenses, nous épargnons les finances des contribuables, nous diminuons notre dette et nous continuons d'investir pour améliorer les conditions de vie des saumurois pour nos entreprises et l'emploi.

Également, dire notre satisfaction qu'une nouvelle agglomération correspondant au périmètre du Grand Saumurois avec les Communautés de Communes de Doué-la-Fontaine, du Gennois, de Loire-Longué et de l'Agglomération de Saumur, voit le jour au 1er janvier 2017. Avec plus de 100 000 habitants, notre saumurois sera plus fort et pèsera davantage au sein du Département et de la Région.

Pour terminer, revenons sur cette année 2015 et les attentats de janvier et de novembre qui ont profondément marqué notre Pays. Nous nous félicitons de l'unité des élus municipaux lors des réunions exceptionnelles du samedi 14 novembre, nous voulons remercier les agents qui ont rapidement mis en place les mesures de protection dans le cadre du Plan Vigipirate renforcé et saluer le comportement responsable de nos concitoyens qui ont su, dans le calme et la détermination, faire face à cette barbarie en continuant à vivre normalement.

Que 2016 soit une meilleure année pour toutes et tous.

Les élus d' « Agir pour tous »
majorite.municipale@ville-saumur.fr

C'est décidé, les 4 composantes du Grand Saumurois vont se fondre en une seule agglomération, territoire cohérent

au caractère ligérien reconnu, bassin de vie de plus de 100.000 habitants capable de rivaliser avec des pôles plus urbains.

Cette nouvelle étape n'arrive pas par hasard : nous avons travaillé avec pugnacité dans le précédent mandat à réunifier ce bassin de vie naturel autour de Saumur et créer, avec nos voisins du Douessin, du Gennois et du Longuéen, ce Grand Saumurois qui paraît si logique aujourd'hui. Mais alors, la question se pose pour notre Ville de Saumur qui se doit de consolider son rôle de ville-centre d'un territoire encore plus vaste : y est-elle préparée ?

Est-elle une aire urbaine suffisamment cohérente et unifiée ? Il incombe à la majorité municipale actuelle de porter publiquement le débat de la fusion des communes déléguées, comme celui d'une extension éventuelle du périmètre de la ville-centre. C'est une question de devoir et de courage.

Les élus de « Saumur en mouvement »
michel.apchin@ville-saumur.fr

En 2016 soyons tous unis et déterminés pour développer et donner une identité forte au Grand Saumur.

L'élue de « Rassemblons nos énergies »
didier.philippe@ville-saumur.fr

Les Saumuroises et les Saumurois peuvent me contacter par mail.

L'élue de « Saumur Bleu Marine »
monique.lieumont-briand@ville-saumur.fr

retour en images



Bagneux



Saint-Lambert-des-Levées



Fêtes solidaires



Médailles du travail

Vœux de la Ville de Saumur
Les Saumurois se sont déplacés en nombre pour assister aux cérémonies de vœux proposées par le maire de Saumur et les maires délégués : Jean-Michel Marchand, le 5 janvier dans la salle Beurepaire de Saumur et le 22 janvier à Bagneux ; Marcus Néron, le 14 janvier, salle du Thouet à Saint-Hilaire-Saint-Florent ; Jack Loyeau, le 15 janvier, salle Martineau à Saint-Lambert-des-Levées Sylvie Taugourdeau, le 21 janvier, salle des fêtes de Dampierre.



Dampierre-sur-Loire



Saint-Hilaire-St-Florent



Saumur

Fêtes solidaires
Pour les Saumurois les plus démunis, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saumur a organisé ses festivités solidaires le mercredi 23 décembre 2015 à la salle des Hauts-Quartiers. Plus de 350 colis alimentaires ont été distribués aux familles, tandis que les enfants ont reçu des cadeaux.



Arbre de la laïcité

Arbre de la laïcité
Le 18 décembre, sous l'impulsion de Jean-Michel Marchand, Maire de Saumur et de son adjoint Christophe Cardet, le premier arbre de la Laïcité a été planté à Saumur en présence des élèves de l'école Charles Perrault, et du Lycée Jean Bertin, réunis pour l'anniversaire de la loi de 1905 sur la laïcité.

Personnels médaillés
Samedi 9 janvier, 11 médailles d'argent, 1 de vermeil et 9 d'or ont été remises aux personnels de la Ville, de la Sagesse, du S.M.E.I.M.S et de l'Agglo.
Le Maire s'est attaché, à cette occasion, à souligner les mérites des nouveaux médaillés.

Agenda

FÉVRIER

DU 1^{ER} AU 5

Portes Ouvertes au Centre Social et Culturel Jacques Percereau

MARDI 2



« Le déjeuner des canotiers » de Auguste Renoir

Conférence du service Ville d'Art et d'Histoire, 18h Hôtel de ville, salle Duplessis-Mornay.

MERCREDI 3

Soirée Jeux

De 19h à 21h, à la MJC de Saumur, place Verdun. Gratuit

JEUDI 4

« Les stalles de l'église Saint-Pierre »

Pause-patrimoine organisée par le service Ville d'Art et d'Histoire, 12h15 devant l'église Saint-Pierre, durée 1h. 2€

VENDREDI 5



Night Circus

Cirque contemporain 20h30, Le Dôme.

DU 8 FÉVRIER AU 2 MARS

Enquête au Cadre Noir de Saumur

Les lundis et mercredis du 8 février au 2 mars 2016 à 15h. École Nationale d'Équitation à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (visite particulièrement adaptée aux enfants de 7 à 12 ans).

MARDI 9

« L'utilisation des réseaux sociaux par les adolescents »

Soirée débat à la MJC de Saumur à 20h30 (en partenariat avec la Maison des adolescents 49).

MARDI 9 ET JEUDI 11

« Les bâtisseurs d'églises et de cathédrales au Moyen-âge »

Balade ateliers en famille organisée par le service Ville d'Art et d'Histoire 14h30 devant l'église Saint-Pierre.

MERCREDI 10

Conte initiatique russe par Thiphaine Le Vaillant

de 15h à 16h à la MJC de Saumur à partir de 7 ans.

MARDI 16

Le rendez-vous des initiés au Cadre Noir de Saumur

à 9h30 précises, École Nationale d'Équitation à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

MARDI 16 ET MERCREDI 17

Découverte et initiation à la compétition de Baby-Foot.

de 19h à 21h à la MJC de Saumur. Gratuit.

JEUDI 18

Découverte du « Tchoukball »

Organisée par la MJC, à 21h au Gymnase du Chemin Vert, rue du Docteur Schweitzer. à partir de 15 ans. Gratuit.

VENDREDI 26

« C'est jouable ! » Opus 2

Cabaret Théâtre et Musique mis en scène par Silvio Pacitto. 20h30, Le Dôme.

L'aventure sensorielle Spéciale Asie

Visite des caves à la bougie et en musique, dégustation de mets et de vins à l'aveugle aux détours des galeries de tuffeau. Caves Veuve Amiot à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Matin : 11h / 12h et Après-midi : 17h / 18h / 19h / 20h. 9 € / pers.

L'histoire du Reggae

Conférence à la MJC de 19h à 21 h (avec la participation de la FRMJC) Gratuit.

DIMANCHE 28



Brocante du Théâtre

toute la journée, Place Bilange et Franklin-Roosevelt.

MARS

MARDI 1^{ER}

« Le penseur » de Auguste Rodin

Conférence du service Ville d'Art et d'Histoire, 18h Hôtel de ville, salle Duplessis-Mornay.

MERCREDI 2



Mercredi du PIJ spécial « Jobs d'été »

de 14h à 18 h Point Information Jeunesse, place Verdun.

SAMEDI 5

Un dîner d'adieu

Théâtre Comédie 20h30, Le Dôme.

Les Impropulsifs vs La Ligi

Match d'improvisation théâtrale 20h30, salle Beaurepaire.



Saumur

Vous pouvez toujours vous procurer le premier numéro de la revue «Saumur» gratuitement, à la mairie et dans les quatre mairies déléguées, à l'office de tourisme et chez nos partenaires : *Louis de Grenelle*, (rue Marceau), *Robert & Marcel* (à St Cyr en Bourg), et *Loire Impression* (rue de Rouen).

